

CHARTRE DU PRATIQUANT D'UNE DISCIPLINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Et

Formulaire d'Engagement

La pratique d'une discipline canine au sein de l'association du club canin de MIRECOURT n'est pas un droit mais une possibilité. Chacun doit prendre conscience qu'une association est composée uniquement de bénévoles et que le fonctionnement d'une association comme la nôtre repose outre la passion du chien, sur le partage, l'entraide dans l'intérêt général.

Chacun doit comprendre qu'un club ce n'est pas uniquement la discipline choisie que vous pratiquez mais un tout puisque le club canin de MIRECOURT affiche 3 disciplines (obéissance , ring , agility)

Participation Obligatoire au cours d'éducation canine du weekend

Tout adhérent du club pratiquant de manière régulière une discipline CUNCBG ou CNEAC et utilisant les terrains de l'association au cours des entraînements hebdomadaires prévus au planning, devra être présent au moins une fois par mois.

Utilisation des terrains

Pour rappel les terrains ne sont pas en « libre accès ».

En dehors des horaires d'utilisation prévus par le planning d'entraînement des disciplines, l'utilisation des terrains est interdite sans autorisation.

Le président du club est pénalement responsable de l'association et de ce qui se passe sur ses terrains, il doit savoir qui est sur le terrain pour déterminer les responsabilités en cas de besoin.

L'utilisation des terrains d'entraînement et des locaux en dehors des entraînements réglementairement prévus est possible avec **AUTORISATION INDIVIDUELLE PREALABLE**. Cette demande devra être effectuée* dans la mesure du possible au moins 24 heures avant. En cas d'empêchement du président, le vice-président sera le destinataire de cette demande pour l'autoriser ou non.

En cas de refus, si vous ne respectez pas cette décision, votre comportement sera sanctionné (convocation devant la commission de discipline).

CONCOURS – ENGAGEMENT – LOISIRS DISCIPLINES

Tout pratiquant d'une discipline obéissance , ring , agility en loisir s'entraînant régulièrement sur les terrains du club (entraînements hebdomadaires par discipline prévus sur le planning arrêté chaque année par le comité) devra prendre sa licence au nom du club (CUNCBG ou CNEAC), à défaut il sera interdit d'utilisation des terrains.

Pratiquant d'une discipline concours et loisir et vous êtes en possession d'une licence délivrée au nom de l'association. L'engagement à un concours nécessite l'autorisation du président de club. Cette autorisation se concrétisera par la signature de la feuille d'engagement (CUNCBG – ou signature électronique du président du club sur CNEAC)

La participation à un concours ne s'improvisant pas, cette demande devra être faite suffisamment tôt en contactant* le président du club pour qu'il puisse l'autoriser. Sauf cas particulier à soumettre au président du club, aucun engagement en concours ne sera autorisé à la même date qu'un concours organisé par le club ou lors des deux journées d'entretien programmées annuellement.

Cas particulier pour l'Agility (tous adhérents, avant de pratiquer cette discipline devront obligatoirement , mettre leurs chiens aux séances d'éducation pour une formation de base , sociabilité **et de rappel**.)

**sous la forme d'un appel téléphonique, d'un SMS ou d'un e-mail. L'absence d'information fera l'objet d'un avertissement et de convocation devant le conseil de discipline en cas de manquements répétés.*

SECURITE ROUTIERE – NUISANCE SONORE – BIEN ETRE ANIMAL

Attention à la circulation avec votre véhicule **sur la voie de dégagement**. Les chiens sont présents et un accident n'est pas à exclure. La prévention et l'attention sont l'affaire de tous. Les manquements dûment constatés feront l'objet d'avertissements voir de sanctions.

Sur les terrains d'entraînement les chiens devront être sous la surveillance effective de leur maître et non laisser en divagation. Les déjections seront ramassées.

Afin d'éviter les nuisances sonores, chaque maître prendra les mesures nécessaires afin d'éviter les aboiements excessifs de leur chien (véhicule – à l'attache) et ainsi éviter les plaintes du voisinage.

Il est utile de rappeler que l'éducation, le dressage des chiens doit se faire dans le respect de l'animal et que tout mauvais traitement, concrétisés par des actes de violence est formellement interdit et sera sanctionné par une convocation devant le conseil de discipline.

Les 3 disciplines obéissance, ring, agility doivent toutes être solidaires sportivement.

FORMULAIRE

**Je soussignédemande la licence ou renouvellement
ou débutant dans une discipline (rayer la mention inutile)**

Pour la discipline Obéissance Ring Agility (rayer la mention inutile)

Je m'engage également sur l'honneur à respecter les autres pratiquants, toutes disciplines confondues, à ne pas faire entraves ou obstacles et à ne pas être fauteur de troubles envers les autres disciplines que celle pratiquée par moi-même.

J'ai pris connaissance du fait qu'en cas d'incidents ou tentatives d'évincement d'une discipline au sein du club, le comité pourrait exiger une sanction envers moi ou mon expulsion par la commission de discipline via la canine territoriale de Lorraine.

Mirecourt le

SIGNATURE

APPROBATION DE LA CHARTE :

Charte approuvée assemblée générale le 25/01/2020

Le président du club

Signature :